

DELIBERATION N° 26

Projet : en forme dans nos quartiers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 38

LE 15 DECEMBRE DEUX MILLE ONZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 7 décembre 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents: M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL-FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°3), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (à partir de la question n°3), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°30), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n°16), Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés: Mme LEGRAND Vérane, Mme CYPRIEN Jocelyne, Mme LEGRAS Liliane, Mme MELE Claire, Mme AVRIL Jolanta (jusqu'à la question n°2), Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°2), Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question n°29), M. CHAUVIERE Jean Claude, M. HOORNAERT Patrick (jusqu'à la question n°15).

Pouvoirs ont été donnés par: Mme LEGRAND Vérane à M. LEVASSEUR Thierry, Mme CYPRIEN Jocelyne à M. BEGOS Yves, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme MELE Claire à M. LAPENA Christian, M. CHAUVIERE Jean Claude à M. TAVERNIER Eric, M. HOORNAERT Patrick à Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°15).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON, Adjointe au Maire, expose qu'en septembre 2011, la ville a répondu à l'appel à projet « en forme dans nos quartiers » lancé par l'ACSE (Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances). La démarche de ce projet est d'inciter la mise en place d'actions relatives à la santé, plus particulièrement en lien avec l'obésité et le surpoids des jeunes dans les zones urbaines sensibles intégrées dans un CUCS.

A cet effet, l'association FLVS (Fleurbaix Laventie Ville Santé), maître d'oeuvre du programme EPODE, accompagnera la mise en œuvre et le développement de l'ingénierie nécessaire à la bonne organisation de ces projets.

Deux axes composent cette action, l'un dédié aux aménagements de cours d'écoles élémentaires pour soutenir la pratique d'une activité physique régulière et ludique chez l'enfant. Le second consiste à dispenser une sensibilisation à une ou plusieurs personnes volontaires pour devenir « ambassadeur de la forme » dans les quartiers.

Au regard du projet soumis, la ville de Dieppe peut prétendre à une subvention de 4 450 €.

Afin de bénéficier de cette somme, un dossier complet signé par l'autorité territoriale, est à remettre dans les plus brefs délais. Il convient également de prévoir une ligne budgétaire spécifique pour recevoir les fonds.

Le budget prévisionnel du projet fait apparaître une dépense de 8 813 € prévue au budget 2011.

Considérant l'avis de la commission n° 4 en date du 5 décembre 2011,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce projet et de créer la ligne budgétaire nécessaire à la réception des fonds.

☞ Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire